MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DE LA MATERNELLE À LA TROISIÈME : DES REPÈRES CLAIRS POUR ACCOMPAGNER LA SCOLARITÉ DE SON ENFANT

Mardi 17 novembre 2026

Le ministère de l'Éducation nationale publie aujourd'hui 12 fiches synthétiques présentant les principaux objectifs d'apprentissage de chaque année scolaire, de la petite section de maternelle à la troisième. Elles offrent aux familles des repères concrets sur ce que leur enfant apprend et des idées pour l'accompagner au quotidien, encourager ses efforts et valoriser ses progrès.

Les résultats de PISA soulignent l'importance des échanges entre les élèves et leurs familles autour de la scolarité. En France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, les élèves sont toutefois moins nombreux à déclarer que ces échanges sont réguliers. En 2025, 49 % des élèves en France (contre 58 % dans l'OCDE) déclarent que leurs parents ou tuteurs s'intéressent leur demandent au moins une fois par semaine à ce qu'ils apprennent en classe. Ils étaient 63 % en 2022 (66 % dans l'OCDE). Dans l'OCDE, le fait qu'un parent demande au moins une fois par semaine à son enfant ce qu'il a fait à l'école est, par exemple, associé à un avantage de 26 points en sciences.

L'École a donc la responsabilité de mieux faire connaître aux familles ce que leurs enfants sont appelés à apprendre et à maîtriser, mais aussi de leur proposer des actions faciles à mettre en œuvre à la maison pour les y aider. Les 12 fiches présentent, dans un langage clair, les principaux apprentissages, niveau par niveau et discipline par discipline, ainsi que de idées d'échanges et d'activités à partager dans la vie quotidienne. Cette démarche accompagne la révision des programmes engagée depuis 2024, qui précise les objectifs annuels et la progression des apprentissages.

Ces documents constituent un outil supplémentaire pour les parents, qui jouent un rôle essentiel dans la scolarité de leur enfant. Chaque enfant progressant à son rythme, ces fiches donnent des repères pour suivre ses apprentissages, reconnaître ses réussites et évoquer avec ses professeurs les difficultés qu'il peut rencontrer. L'objectif est de renforcer une coopération fondée sur la confiance et sur des objectifs partagés, au service de la réussite et de l'épanouissement de chaque élève.

Ils sont transmis aujourd'hui aux directeurs d'école et aux principaux de collège pour être partagés avec les familles. Ils sont également accessibles en ligne : https://www.education.gouv.fr/ce-que-votre-enfant-apprend-l-ecole-506655.

À partir de septembre 2027, les familles recevront chaque année, dès la rentrée scolaire, la fiche correspondant au niveau de leur enfant.

Dans une lettre adressée aux parents d'élèves, **Édouard GEFFRAY**, ministre de l'Éducation nationale, rappelle l'ambition commune qui unit les familles et les équipes éducatives : « *Tout parent veut le meilleur pour son enfant, tout professeur veut le meilleur pour ses élèves.* » La publication de ces fiches répond à cette ambition en rendant les apprentissages plus lisibles et en facilitant le dialogue avec les professeurs.

Contact presse
Ministère de l'Éducation nationale
Tél : 01 55 55 30 10
Mél : spresse@education.gouv.fr